

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya d'Oum el Bouaghi

Etablissement Public Hospitalier Dr Zerdani Saleh Ain Beida

Nif : 40801600000403300103

Avis d'attribution provisoire de l'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales n° 02/2026

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa n° 02 du décret présidentiel n° 15 / 247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. L'établissement public hospitalier Dr Zerdani Salah d'Ain Beida informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu à l'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales national ouvert N° 02/2026 qu'à l'issue de l'étude et de l'évaluation des offres techniques et financières conformément aux critères cités dans le cahier des charges ; les entreprises figurantes dans le tableau ci-dessous sont déclarées attributaires à titre provisoire du marché.

N°	Désignation de l'objet du marché	Entreprise déclarée attributaire à titre provisoire du marché	Délai d'exécution	Montant global du marché en TTC	Note technique	Observation
01	consommable d'hémodialyse	SARL IMC CONSTANTINE	Année 2026	53 427 533.49 DA	70	offre unique qualifiée techniquement

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15 / 247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public , les soumissionnaires intéressés sont invités à se rapprocher du bureau des marchés de L'EPH Dr Saleh zerdani Ain beida pour prendre connaissance des résultats au plus tard trois (03) jours.

Et conformément à l'article 82 alinéa n° 03 du même décret, il est accordé aux soumissionnaires contestants ce choix un délai de (10) jours à compter de la première parution de cet avis auprès président de la commission des marchés public des établissements de sante de la wilaya d'O.E.B.